

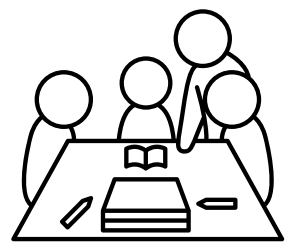
ACTION DOCUMENT UNIQUE

**VENDREDI 7 FÉVRIER DE 9H À 12H
VENDREDI 14 MARS DE 9H À 12H**

Dans le cadre de la **PRÉVENTION** des risques professionnels et en tant qu'**EMPLOYEUR**, vous avez l'**OBLIGATION** de réaliser un document unique d'évaluation des **RISQUES** professionnels. Pour vous aider à mettre en place cet outil, la CAPEB 71 vous propose deux 1/2 journées d'information **GRATUITE** en session collective.

AU PROGRAMME

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques et l'intérêt du document unique
- Apprendre à maîtriser les méthodes et outils de réalisation du document unique
- Une aide personnalisée à l'élaboration du document unique
- Des réponses à vos questions



Animée par
Sophie SOK,
Conseillère en
prévention de
l'OPPBTP



CAPEB 71
5 rue George Eastman
71100 CHALON-SUR-SAÔNE



Se munir d'un ordinateur
portable pour une
connexion Internet

Je m'inscris

**BULLETIN RÉPONSE | Groupe de travail « Action Document Unique » (07/02/2025 et 14/03/2025)
À retourner à la CAPEB 71 avant le 29/01/2025**

Pour vous inscrire, merci de nous retourner ce bulletin
par courrier ou par mail à capeb71@capeb71.fr ou par fax au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme

Participera aux sessions : "Action Document Unique"

Nombre de personnes :

Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)